



RÉGION ACADÉMIQUE

MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
ET DE LA JEUNESSE  
MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION

Rectorat

Inspection du second  
degré

2020-2021

Affaire suivie par  
**Emmanuel Menard**

Téléphone  
0262 48 11 69

Courriel  
emmanuel.menard@ac-  
reunion.fr

24 avenue Georges  
Brassens  
CS 71003  
97743 Saint-Denis CEDEX  
9

Site internet  
[www.ac-reunion.fr](http://www.ac-reunion.fr)

Saint-Denis, le 24 août 2020

L'inspecteur d'académie  
Inspecteur pédagogique régional  
de Sciences de la vie et de la Terre

à

Mesdames et messieurs les professeurs de SVT  
S/C de Mesdames et messieurs les chefs  
d'établissement des collèges et lycées publics et  
privés sous contrat

**Objet :** lettre de rentrée année scolaire 2020 - 2021

Chères et chers collègues,

Je débute cette traditionnelle lettre de rentrée en vous souhaitant à tous une bonne année scolaire 2020-2021 en espérant qu'elle soit la plus sereine possible en dépit du contexte particulier de la crise sanitaire en cours.

J'en profite également pour souhaiter la bienvenue aux nombreux nouveaux collègues arrivant dans notre académie. Ils vont pouvoir découvrir la beauté et les nombreuses ressources de notre île. Je tiens également à féliciter les lauréats des concours d'enseignement en SVT.

Je tiens aussi à vous remercier pour votre engagement et vos actions au service de la réussite de tous les élèves notamment pendant la difficile période du confinement et de la continuité pédagogique. Vous avez su, de part votre motivation, votre professionnalisme et votre créativité, vous adapter à cette situation nouvelle. De nombreux élèves, souvent issus de milieux défavorisés ou concernés par la fracture numérique, vous doivent beaucoup.

Je termine cette phase de remerciement en témoignant de ma reconnaissance à ceux qui se sont investis à l'échelle de l'académie, au service de leurs collègues : les tuteurs, les formateurs, les professeurs relais, les référents, les chargés de mission et notre webmestre.

J'en profite également pour saluer ceux qui ont pris leur retraite ou qui le feront dans les mois qui viennent et ceux qui, suite à une mutation, ont quitté l'académie ; je leur souhaite le meilleur pour cette nouvelle période de leur vie.

Pour cette année 2020-2021, l'équipe des chargés de mission de formation (CMF) s'enrichit avec l'arrivée de Monsieur Eddy Fontaine qui vient renforcer l'équipe constituée de Madame Sophie Roy et de Messieurs Philippe Goeurly et Charly Descaves.

Cette lettre de rentrée comportera deux parties :

- Une communication du Collège des IA-IPR ;
- Une partie centrée sur notre discipline.

**1. Lettre de rentrée du collège des IA-IPR :**

Comme chaque année, le collège des IA-IPR souhaite la bienvenue aux professeurs entrant dans l'académie. Nous tenons également à remercier les équipes pédagogiques pour leur engagement au service de nos élèves et de leur réussite dans le contexte particulier de la crise COVID.

Cette rentrée 2020 doit tenir compte de la situation d'enseignement-apprentissage exceptionnelle que nous avons vécue durant l'année scolaire passée. Notre action s'inscrit dans le cadre des priorités nationales, notamment pour répondre à l'objectif prioritaire d'établir un cadre serein propice aux apprentissages et à la reprise de la vie collective. Il s'agit de faire réussir tous les élèves dans un souci d'efficacité et d'équité en

.../...



s'efforçant de réduire les écarts qui ont pu naître lors du confinement. Par ailleurs, la réduction de ces écarts, liés en grande partie à la fracture numérique, doit impliquer et engager tous les personnels dans une réflexion collaborative au service de la continuité des apprentissages.

Les pratiques pédagogiques devront nécessairement évoluer dans le contexte de la pandémie de la COVID 19. Évolution ne veut surtout pas dire augmentation de la charge de travail, mais une adaptation des pratiques pédagogiques en fonction du contexte de chaque établissement et de la diversité des profils des élèves.

Ce contexte de pandémie demande de l'innovation pédagogique en incluant l'évaluation des acquis des élèves dans le processus et la régulation de leurs apprentissages. Toute évaluation doit avoir pour objectif la consolidation et l'approfondissement des savoirs, des savoir-faire et des savoir-être.

La réforme du lycée trouvera sa pleine mise en œuvre cette année scolaire avec les premiers bacheliers généraux et technologiques.

À ce titre, la nouvelle épreuve du « grand oral » devient un objet de formation prioritaire pour toutes les disciplines. Outre les compétences langagières, la posture et le non verbal au profit de la rhétorique argumentative doivent être travaillés tout au long de la formation.

**Deux particularités de cette année sont à noter :**

– Une double campagne de rendez-vous de carrière. La campagne de 2019-2020 sera clôturée le 19 décembre 2020 à La Réunion en complémentarité de celle de l'année en cours.

– Certaines formations prévues au PAF entre mars et juin 2020 seront reportées entre septembre et octobre 2020, si les conditions sanitaires le permettent.

Pour rappel, la campagne d'inscription individuelle aux formations du « PAF » est ouverte entre le **24 août et le 7 septembre 2020**.

Vous avez su relever le défi imposé par le contexte sanitaire pour garantir un parcours de formation réussi pour nos élèves. Il s'agit désormais de mobiliser les compétences que vous avez su capitaliser au service de la continuité pédagogique et de l'hybridation des pratiques d'enseignement.

Vous avez toute la confiance de votre inspection pédagogique régionale pour continuer à relever ce défi d'équité pour tous les élèves, quelle que soit leur condition sociale.

Grâce à votre travail collaboratif, de nombreuses ressources numériques ont été élaborées. Vous pouvez les retrouver sur vos sites disciplinaires, sur « Eduscol » et sur le site de la « DANE ».

• **Le plan de continuité pédagogique avec son lien :** <https://eduscol.education.fr/cid152893/rentree-scolaire-2020-plan-de-continuite-pedagogique.html>

• **Les priorités d'enseignement et les outils de positionnement pour l'école :** <https://eduscol.education.fr/cid152895/rentree-2020-priorites-et-positionnement.htm>

**Nous vous souhaitons une très bonne année scolaire.**

## **Le collège des IA-IPR**

### **2. Lettre de rentrée disciplinaire :**

Plus que l'année dernière, cette année sera dense du fait, d'une part de la mise en place de la réforme du lycée en classe de terminale avec ses évaluations et notamment le « Grand oral » et d'autre part du report de ce qui n'a pu être fait pendant le confinement (formations, projet, RDVc),

Cette partie débutera par un bilan des actions menées l'année dernière, puis, je donnerai des indications par rapport aux questions qui nous ont été posées lors des visites conseils, des diverses réunions ou lors des formations. Ces indications permettent également de rappeler l'essence même de notre discipline face aux enjeux actuels tant au lycée qu'au collège.

→ **Bilan SVT pour l'année 2019-2020 et perspectives pour 2020-2021 :**



#### Accompagnement lors de la continuité pédagogique :

Lors de la période du confinement et lors du déconfinement, vous avez été accompagnés par différentes notes du collège des IA-IPR, par des formations en ligne par la DANE et certaines via notre site SVT. Les SVT ont participé à l'école à la maison, aux pages « continuité pédagogique » du JIR, aux cahiers de vacances. Ces ressources ont été appréciées et je tiens à remercier tous ceux qui ont participé en tant que concepteur ou comme membre du groupe de travail dédié.

Par ailleurs, un document, adaptable à votre convenance, vous a également été proposé par mail et par voie de la lettre hebdomadaire SVT, pour faire le point avec vos élèves lors du déconfinement ou lors de cette rentrée.

De même, une note sur la prévention, sur les risques sanitaires vous a été envoyée.

Vous avez accès à l'ensemble de ces documents sur notre site SVT :

<https://pedagogie.ac-reunion.fr/svt/enseigner-les-svt/sadapter-a-la-crise-covid.html>

#### Formations :

Les formations concernant la réforme du lycée (retour d'expérience niveau seconde et première et formation nouveau programme de terminale) ont été reportées au premier trimestre 2020-2021 du fait du confinement. J'espère qu'elles pourront se dérouler compte tenu de la situation sanitaire. Une réflexion a été entamée sur une formation en distanciel sur ce thème.

Les différentes formations du PAF, à travers les enquêtes de la DIFOR, ont donné satisfaction : peu d'absents et retours positifs.

Pour rappel, la campagne d'inscription individuelle aux formations du « PAF2020-2021 » est ouverte entre le **24 août et le 7 septembre 2020**. Pour le projet ruche, les candidatures en équipe possiblement pluridisciplinaire seront prioritaires.

#### Accompagnement, stagiaires, titularisation :

Les professeurs stagiaires en SVT ont tous été titularisés.

#### Concours pour les élèves et projets académiques en cours et à venir :

- Les **Olympiades des géosciences** et les **Olympiades de biologie** ont été annulés du fait du confinement et du temps nécessaire à la mise en œuvre de la continuité pédagogique. Ces deux concours sont de nouveau prévus cette année et seront annoncés par mail et par la lettre SVT.

- Le projet « **Mission La Pérouse** » a atteint ses objectifs scientifiques et pédagogiques. Un documentaire sur le volet scientifique sera bientôt diffusé sur ARTE. La date vous sera communiquée via la lettre hebdomadaire SVT.

- Les projets « **Devoirs faits** », sa déclinaison confinement « **Devoirs à la maison** » et l'action ponctuelle « **continuité pédagogique dans le JIR** » ont été de belles réussites.

- **Lithothèque, biothèque** : Ces deux projets de type ressources pédagogiques continuent de s'enrichir de vos apports :

<https://pedagogie.ac-reunion.fr/svt/local/geol-regionale/lithotheque-reunion.html>

<https://pedagogie.ac-reunion.fr/svt/local/ressources-locales-en-biologie/biotheque-reunion.html>

- **Unplugged** : projet national de lutte contre les addictions à partir du développement de compétences psycho-sociales. Une première phase d'expérimentation a été réalisée en 2018-2019 dans 3 collèges (J Suacot, P Hermann et A Soubou), avec en plus la formation des formateurs académiques recrutés parmi les infirmières scolaires et les professeurs de SVT. La 2ème phase avec l'ajout de trois nouveaux collèges (Cambuston, J Bedier, Collège du 14ème) a été réalisée cette année ; la formation de formateurs a été perturbée par le confinement. Les retours des professeurs et chefs d'établissement sur ces deux années sont très positifs. Ce projet rentre dans sa troisième phase avec l'ajout de nouveaux collèges et donc la sollicitation de nouvelles équipes. Plus de détail sur le lien suivant :

<https://pedagogie.ac-reunion.fr/svt/actualite-pedagogie/news/detail/News/unplugged-974-et-enclass-2018.html>

- **Éducation à la Sexualité (EAS)** : projet national à volets multiples permettant entre autres, de lutter contre les violences sexuelles, contre les grossesses précoces et d'acquérir une meilleure connaissance de soi tout en développant des compétences



psycho-sociales. Ce projet fait l'objet d'une formation au PAF et de nombreuses FIL.

- **Service Sanitaire des Étudiants de Santé (SESS)** : mis en place pour la première fois en 2018-2019, le service sanitaire permet à des étudiants de santé de mener des actions de prévention dans des établissements scolaires en partenariat avec les équipes éducatives et notamment les SVT vu les thèmes abordés (alimentation, sexualité, addictions, usage raisonné des écrans...).

#### **En projet :**

- groupe de travail sur les activités numériques (renseignements auprès de [Yan.Thomas@ac-reunion.fr](mailto:Yan.Thomas@ac-reunion.fr))
- 2 projets nationaux à venir au niveau de l'académie : lutte contre les addictions en EAS (projet différent de unplugged) et vaccination contre le papillomavirus.
- projet « les apprentis chercheurs » : dispositif qui permet l'accueil dans des laboratoires de recherche de binômes collégien (3ème) et lycéen (1ère) sur le long cours (8 à 10 demi-journées durant l'année scolaire) en temps périscolaire. Découverte et réalisation d'un projet scientifique.
- amélioration de l'accompagnement des contractuels, « magisterisation » de leur formation.

#### **→ Souligner la spécificité de la discipline, légitimer certaines contraintes organisationnelles.**

L'enseignement des Sciences de la Vie et de la Terre est un enseignement explicatif basé sur des problématiques ; il s'appuie sur la mise en activité individuelle ou coopérative des élèves par l'exploitation du réel et/ou de ses substituts (dispositif expérimental analogique, photographies, schémas, maquettes, logiciels...). Aussi ***l'investigation pratique, concrète du réel doit être privilégiée.***

Les sorties sur le terrain, sont incontournables pour faire adhérer les élèves à la formation scientifique dispensée et indispensable à leur éducation citoyenne. J'insiste par ailleurs sur le fait qu'il est très difficile de légitimer la substitution par des documents photocopiés, d'un réel aisé à se procurer dans la nature (échantillons de roches, végétaux...) ou dans le commerce (matériel frais) ; idem pour des résultats de manipulations qui auraient pu être commodément conduites en classe par les élèves. Les outils modernes d'acquisition et de traitements de données (ExAO, images numériques, logiciels, sites internet) comme les outils plus classiques (documents photographiques statiques et dynamiques) doivent, à chaque fois que cela est possible, compléter harmonieusement les investigations du réel. Cette approche permet d'argumenter la nécessité de l'existence de groupes à effectifs réduits, généralisée en lycée et prônée par la circulaire ***n° 2015-106 du 30-6-2015 : « Les groupes à effectifs réduits ont vocation à être constitués en priorité pour les sciences expérimentales, la technologie, les langues vivantes étrangères, les langues régionales et l'enseignement moral et civique ».***

#### **→ L'utilisation de l'outil informatique doit être habituelle.**

L'usage de logiciels de traitement de texte, initié à l'école primaire, doit se poursuivre au collège et y devenir un acquis solide. **Les SVT peuvent et doivent ainsi contribuer au dispositif PIX** (évaluation et certification des compétences numériques). Cette ambition est un argument positif pour l'équipement des salles SVT en ordinateurs fixes ou portables et en tablettes (avec l'argument des sorties sur le terrain). En Troisième, l'initiation au tableur doit être envisagée en partenariat avec les professeurs de mathématiques et de SPC. Nombre d'entre vous le font déjà et sont des moteurs au sein de leur établissement. En lycée, la réalisation de compte-rendu numérique par les élèves sous forme de traitement de texte, de diaporama, incluant des graphiques et des tableaux issus de l'usage de tableurs doit intégrer nos pratiques et nos apprentissages. Ceci constitue également un argument solide pour justifier les dédoublements et le renouvellement des utilitaires.

#### **→ *L'enseignement spiralaire des SVT implique une programmation des compétences à acquérir*** (acquisition d'une connaissance à travers la mobilisation de capacités et l'adoption d'attitudes adéquates).



Les programmes de la scolarité obligatoire s'inscrivent dans un projet global qui repose sur une redéfinition des cycles d'étude de la scolarité obligatoire, prévue dans la loi du 8 juillet 2013, afin d'être plus attentif aux apprentissages des élèves et qui fait davantage confiance au professionnalisme des professeurs et **nécessite leur travail en équipe**. Il convient d'appréhender la cohérence du système articulé sur une suite de cycles d'une durée de trois ans : cycle 2 (CP-CE1-CE2), cycle 3 (CM1-CM2- 6<sup>e</sup>), cycle 4 (5<sup>e</sup>- 4<sup>e</sup>-3<sup>e</sup>), lycée, licence.

Les concepts préalablement traités sont abordés plusieurs fois, avec des ambitions différentes et dans des contextes différents, en élargissant les champs d'étude et les questionnements tout en laissant à l'élève un temps d'appropriation des compétences plus important.

Afin de susciter l'engagement des élèves et favoriser l'intégration des savoirs, des savoir-faire et des savoir-être, il convient, aussi bien en collège qu'en lycée, d'avoir recours à des situations d'apprentissage et d'évaluation contextualisées, s'inspirant des questions de l'actualité, des réalisations scientifiques et technologiques liées au quotidien des élèves ou des grands enjeux sociétaux actuels et des ressources locales, nombreuses à La Réunion. L'inscription des élèves à différents concours est également une source de motivation.

→ **En lycée (si possible en collège), les élèves doivent être mis en situation d'activités pratiques individuellement, en binôme ou en groupe plus conséquent**

Ceci permet d'optimiser les structures en demi-classe offertes au service de l'acquisition des compétences expérimentales et techniques et de leur évaluation.

Il est fondamental qu'une telle organisation soit pérennisée et encouragée avec la mise en place d'un enseignement des sciences sur des plages temporelles longues (1h30 ou 2h), afin de permettre aux élèves d'être au centre de leurs apprentissages en les faisant passer d'un statut de simple effecteur de tâches successives à un véritable statut d'acteur de recherche, attisant leur curiosité et leur implication et participant ainsi à la lutte contre l'absentéisme et le décrochage scolaire.

**L'objectif est de passer d'une autonomie de réalisation (où l'élève suit et applique des consignes) à une autonomie de réflexion et de conception.**

Une telle organisation est présente au niveau du cycle terminal dans la plupart des établissements de l'académie.

Veiller à la sécurité lors des manipulations

Nous vous rappelons, que dans le cas de manipulations qui impliquent un risque chimique au laboratoire comme en salle de classe, les enseignants, les personnels de laboratoires ou les élèves, doivent respecter les dispositions réglementaires publiées par l'ONS (l'Observatoire national de la Sécurité et de l'Accessibilité des établissements d'enseignement). On peut accéder à ces dispositions réglementaires au lien suivant : [http://cache.media.education.gouv.fr/file/ONS/77/1/ONS-Risques-et-securite-en-sciences-de-la-vie-et-de-la-Terre-et-en-biologie-ecologie\\_NB\\_507771.pdf](http://cache.media.education.gouv.fr/file/ONS/77/1/ONS-Risques-et-securite-en-sciences-de-la-vie-et-de-la-Terre-et-en-biologie-ecologie_NB_507771.pdf)

En ce qui concerne une activité pratique concernée par un grave accident, ayant eu lieu en 2017 dans une autre académie, plus précisément la mise en évidence de la production de matière organique par les végétaux verts avec décoloration des feuilles de Pélagonium à l'alcool bouillant puis test au soluté de lugol, nous insistons auprès de vous, que conformément aux dispositions réglementaires relatives à la manipulation des produits chimiques (tableau page 8 des dispositions de l'ONS en accès par le lien ci-dessus), il est expressément demandé de réaliser en laboratoire, en amont de la séance de TP et en dehors de la présence des élèves, la décoloration des feuilles à l'éthanol bouillant sous hotte aspirante, avec une colonne de distillation (qui est disponible au laboratoire de chimie). Les personnes impliquées dans cette manipulation doivent être munies des équipements de protection individuelle (EPI) (cf. aussi le document ONS). Il est bien sûr évident que les manipulations proposées aux élèves doivent avoir été testées au préalable par leurs enseignants.

Je rappelle également que le gel hydro-alcoolique est inflammable. Donc pour certaines activités, il est préférable d'utiliser le savon.

→ **Maîtriser sa pédagogie et sa didactique**



Il est nécessaire **d'élaborer une programmation annuelle** qui prévoit le positionnement temporel des apprentissages en termes d'items de compétences, ce qui garantit à travers une grande diversification des activités des élèves, la complétude des apprentissages des compétences expérimentales et techniques.

Une attention toute particulière doit être apportée aux **phases de construction des situations problèmes** : problématiser ne peut pas et ne doit pas se résumer à une simple mise à la forme interrogative des alinéas du programme par le ou la professeur(e). L'élève doit en être l'acteur par la confrontation du réel observé sur le terrain ou en classe, à son quotidien, l'actualité et le flux médiatique. On renforcera ainsi auprès des élèves et de leurs familles, si besoins étaient, toute la plus-value apportée par l'École, vis-à-vis des grands médias, à travers la construction de notions scientifiques inscrites dans les programmes, pour comprendre le bien-fondé scientifique de certaines décisions ou réglementations publiques et participer ainsi efficacement à une éducation à la responsabilité citoyenne des élèves en matière de santé, de bioéthique, de risques majeurs et pour un développement durable.

L'enseignement des sciences de la vie et de la Terre peut contribuer ainsi de manière contextualisée et intégrée à **l'Enseignement Moral et Civique (EMC)**.

**Le travail collaboratif** des élèves à travers des activités mosaïques ou des classes puzzles peut constituer, sans être pour autant une panacée, une réponse efficace à la gestion de la classe entière ou à l'impossibilité de démultiplier un matériel technique onéreux ou des échantillons difficiles à se procurer. Cette organisation permet d'éviter la lassitude des élèves et la perte de temps dans la progression lors de la généralisation et donc l'étude de plusieurs exemples traités.

La confrontation de données obtenues sur un même sujet dans des groupes différents, permet de dégager une notion ayant une portée générale et aider l'élève à prendre conscience du fait que ce n'est pas l'exemple qui est à retenir, mais la notion qui découle de son étude.

De plus cette mise en place d'ateliers favorise une pédagogie différenciée, pour remédier ou contourner une compétence non acquise par certains élèves et une évaluation personnalisée des compétences en cours d'apprentissage. Elle développe également la confiance en soi des élèves à travers leur prise de parole et leur prise de responsabilité.

**Les phases de mutualisation** se doivent d'induire un dialogue inter-élèves toujours très formateur sur le plan de l'éducation citoyenne et de constituer des moments forts où notre discipline participe à la maîtrise de la langue française à travers la mobilisation et l'évaluation des champs capacitaires des communications orale et écrite.

Pour que ces techniques soient le plus efficaces possible, elles doivent être reliées à une production.

TP de terminale : lors de nos visites conseils ou des RDV de carrière, nous avons constaté une trop fréquente utilisation de supports s'inspirant directement de l'épreuve d'évaluation des compétences expérimentales au baccalauréat série scientifique. On ne peut pas pertinemment utiliser un support dont le format est conçu pour une évaluation certificative dans un cadre formatif, la situation-problème initialisant l'expérimentation est en particulier imposée aux élèves. D'autre part, ce cadre privilégie trop un rendu individuel écrit au détriment de phases intermédiaires ou finales de mutualisation susceptibles d'induire un dialogue inter-élèves toujours très formateur sur le plan des champs capacitaires de la communication orale et de l'éducation citoyenne. Nous vous demandons donc d'infléchir cette pratique devenue trop habituelle et parfois systématique et donc de ne la réserver que trois ou quatre fois dans l'année de terminale pour la préparation de l'examen afin de familiariser les élèves à ce format.

**Une évaluation positive au service de la réussite du parcours de formation des élèves et de la persévérance scolaire.**

L'évaluation positive se veut à la fois bienveillante et exigeante. Les deux termes ne sont en rien antinomiques. Elle objective d'encourager l'élève et participe ainsi activement à la lutte contre le décrochage scolaire.

L'évaluation est indissociable des apprentissages. Afin de faire progresser et réussir tous les élèves, une identification, à travers les différents types d'évaluation (diagnostique, formative et sommative) des acquis de chacun en termes de compétences au service d'une plus grande individualisation de l'accompagnement des apprentissages, est nécessaire.



En collège l'appropriation d'une culture d'évaluation par compétences s'est nettement améliorée ; elle doit s'ancrer définitivement pour que notre enseignement participe pleinement et efficacement à l'acquisition du socle commun de connaissances de compétences et de culture.

Cette culture s'implante progressivement au lycée, des efforts sont à fournir principalement en classe de seconde, pour repérer les acquis des élèves en termes de compétences dans notre enseignement disciplinaire et dans les enseignements d'exploration afin de fonder les contenus de l'accompagnement personnalisé à travers des démarches de projets, pour faire de la classe de seconde le niveau de stabilisation du socle commun, pour apporter une aide à la construction du projet de l'élève et pour fonder in fine un diagnostic solide de décision pour l'orientation de l'élève.

Dans l'optique de l'orientation de fin de classe de seconde, je vous recommande de réaliser des contrôles courts, fréquents et ciblés sur l'évaluation de l'acquisition d'une seule connaissance exigible à travers la mobilisation d'un nombre minimal de compétences bien identifiées. Il faut également évaluer en direct les compétences du champ de la communication orale quand l'élève s'exprime ou celles expérimentales et techniques quand il manipule individuellement. Un contrôle bilan plus conséquent, d'une durée longue, basé sur des compétences liées à synthèse argumentée et la mobilisation raisonnée de connaissances à partir de l'exploitation de documents variés, peut être programmé au cours d'un trimestre ou d'un semestre ; il peut être commun à plusieurs classes de seconde voire à l'ensemble en fonction de vos objectifs d'établissement. L'objectif est d'apprendre aux élèves à mémoriser à plus long terme et à organiser leur travail écrit sur une durée importante et de se préparer ainsi à l'enseignement de spécialité.

Des expérimentations de classe sans note se multiplient en collège. Les équipes impliquées focalisent ainsi de manière très encourageante sur l'évaluation des acquis des élèves en termes de compétences référencées en interne.

En collège, adossés au document d'appui pour l'évaluation des élèves, des documents d'évaluation des acquis en SVT, consultables sur le site Eduscol, proposent aux professeurs des outils pour les aider à contribuer à la mesure de la maîtrise de différentes composantes du socle commun en fin de cycle 4.

**Le cycle 3 et plus particulièrement la classe de sixième** se singularise par un enseignement intégré de sciences et technologie. Il s'agit bien d'un seul programme qui pourra se faire à une ou trois voix (SPC, SVT, Technologie). Dans ce dernier cas de figure, afin d'éviter absolument la juxtaposition des enseignements, il est préconisé une souplesse organisationnelle au sein de l'établissement au service de la résolution de problématiques impliquant les trois disciplines, et qui se traduira par une trace écrite unique dans les cahiers ou classeurs des élèves.

L'approche pluridisciplinaire devrait déclencher des actions transversales. C'est avec plus d'actions communes avec les autres disciplines que le pôle Sciences et Technologie trouvera sa place. La progression du cycle 3 est donc à reprendre avec SPC et la technologie afin de revenir dans l'esprit d'un enseignement scientifique qui a fait son apparition au lycée général.

#### **SVT et le programme « devoirs faits »**

Je vous encourage à vous investir dans ce dispositif qui permet aux élèves de disposer entre autres, d'une aide méthodologique pour faire leur devoir. Ce qui est acquis par cette aide vous sera utile dans vos séances. Je renouvelle les conseils des années précédentes concernant la question de leur optimisation pour répondre aux besoins des élèves : comment les devoirs peuvent-ils faciliter les apprentissages des élèves ? Le sens des devoirs, leur nature et leur relation avec les pratiques pédagogiques et les théories de l'apprentissage : les devoirs à la maison : pour quoi faire ? Quelle stratégie pour faciliter l'adhésion des élèves qui en ont le plus besoin, à ce programme ? Comment faire rimer « devoirs » et « plaisir de travailler » ? Quelles formes doivent-ils prendre ? Devoirs et développement de l'autonomie de l'élève ? Devoirs et différenciation pédagogique ? Numérique et devoirs ? Classe inversée : leviers et limites.

#### **La réforme du lycée**

Elle entre dans sa dernière phase avec la mise en application des programmes de terminale.

Son but est double : ***assurer un continuum d'apprentissages*** avec le collège et la



réussite dans les enseignements post-baccalauréat.

- **Pluridisciplinarité et transversalité** : En classe de seconde, les enseignements d'exploration et l'accompagnement personnalisé doivent constituer des dispositifs privilégiés d'enseignement permettant d'évaluer les compétences acquises, les approfondir ou remédier à des difficultés dans leur maîtrise. De même, la remédiation d'une maîtrise imparfaite d'une compétence sera plus opérante si le contexte est différent du cadre dans lequel la difficulté a été initialement repérée.

L'aspect culturel doit être privilégié pour l'enseignement scientifique en classe de première puisqu'il s'agit d'un enseignement généraliste. Pour l'enseignement de spécialité, les connaissances et le niveau d'exigences doivent être élevés, puisqu'il s'agit de préparer les élèves à une poursuite d'étude dans des domaines en lien avec les SVT.

- **L'enseignement moral et civique (EMC)** : il est mis en œuvre depuis la rentrée 2015 au collège et au lycée avec un horaire dédié, à raison d'une demi-heure hebdomadaire de la 6<sup>e</sup> à la terminale, y compris dans les séries technologiques. Au lycée, cet enseignement est dispensé dans le cadre de « groupes à effectifs réduits ». Le contenu de cet enseignement est fondé sur les dispositions de [l'arrêté du 12 juin 2015](#), publié au [BO spécial n° 6 du 25 juin 2015](#). C'est **un enseignement et non une discipline** ; il doit reposer sur la contribution de toutes les disciplines dans leur champ propre et avec des pratiques interdisciplinaires et collectives. Il a vocation à surmonter la dispersion des savoirs au profit d'un gain de sens pour les élèves, comme pour les professeurs. L'EMC vise à développer la capacité d'écoute, le sens du travail collectif, la compréhension et le respect des règles du droit ainsi que l'esprit critique. Il prend appui sur l'éducation aux médias et à l'information, l'argumentation et l'engagement dans des projets communs et pluridisciplinaires. Vous êtes invités à vous engager aux côtés de vos collègues afin d'y apporter la contribution de notre discipline. **La mise en œuvre de l'enseignement moral et civique a en effet été conçue dans une logique d'interdisciplinarité et de promotion de la notion d'équipe pédagogique.** Les programmes de SVT au collège comme au lycée s'y prêtent aisément.

**Continuité collège – lycée** : <http://svt.spip.ac-rouen.fr/spip.php?article471>

**La réforme d'une manière générale** : <http://eduscol.education.fr/cid126665/vers-le-bac-2021.html>

**Notes du csp (p 16 et 17)** : [http://cache.media.education.gouv.fr/file/CSP/99/9/CSP-note-analyses-propositions-lycee-mai-2018\\_942999.pdf](http://cache.media.education.gouv.fr/file/CSP/99/9/CSP-note-analyses-propositions-lycee-mai-2018_942999.pdf)

**Le dernier lien BO** : [http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin\\_officiel.html?cid\\_bo=133602](http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=133602)

### → **Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations (PPCR)**

L'année 2017-2018 a vu la mise en place des « rendez-vous carrière » du PPCR (Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations). Dans le cadre du protocole Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations (PPCR), tous les personnels de l'enseignement bénéficient d'un accompagnement individuel et collectif tout au long de leur carrière sous forme de visites conseils. En parallèle de cet accompagnement professionnel, trois « rendez-vous » ont lieu à des moments précis du déroulement de la carrière : un premier rendez-vous de carrière a lieu lors de la 2<sup>ème</sup> année de l'échelon 6 de la classe normale (au 31 août de l'année en cours), un deuxième rendez-vous de carrière à l'échelon 8 (entre 18 et 30 mois d'ancienneté (au 31 août de l'année en cours) et un troisième rendez-vous de carrière la 2<sup>ème</sup> année de l'échelon 9 (au 31 août de l'année en cours).

Chaque rendez-vous de carrière se compose de trois éléments distincts : une inspection individuelle, un entretien avec l'inspecteur et un entretien avec le chef d'établissement. Les intéressés ont normalement été informés en juillet 2017 qu'ils étaient éligibles à un rendez-vous de carrière.

**Je tiens à rappeler qu'il faut bien distinguer l'évaluation qui se traduit par les avis et les rapports formulés par votre IA-IPR et par votre Chef d'établissement de l'avis de promotion qui est tributaire de quotas en pourcentage d'effectif disciplinaire.**

Vous trouverez plus de détails, ainsi que le « guide du rendez-vous de carrière », à l'adresse suivante : <http://www.education.gouv.fr/cid118572/rendez-vous-de-carriere-mode-d-emploi.html>





9/9

Comme indiqué dans le courrier du collège des IA-IPR, les RDV qui n'ont pu être faits l'année dernière, suite au confinement, seront réalisés entre septembre et décembre 2020.

Enfin, je termine cette lettre de rentrée par la liste des personnes ressources qui peut vous être utile pour la réalisation de vos futurs projets :

**Liste des personnes ressources :**

Aquarium : [Antoine.Riou@ac-reunion.fr](mailto:Antoine.Riou@ac-reunion.fr) (PE)  
Arboretum : [CedricEmmanuel.Valromex@ac-reunion.fr](mailto:CedricEmmanuel.Valromex@ac-reunion.fr)  
Cité du Volcan : [Wilfried.Prigent@ac-reunion.fr](mailto:Wilfried.Prigent@ac-reunion.fr)  
Education à la sexualité : [Arthur-Armand.Frick@ac-reunion.fr](mailto:Arthur-Armand.Frick@ac-reunion.fr)  
Jardin Botanique, conservatoire botanique national des Mascariens : [Zara.Raghib@ac-reunion.fr](mailto:Zara.Raghib@ac-reunion.fr)  
Kélonia : **Poste à pourvoir.pour un PE**  
Muséum d'Histoire Naturelle : [Claude.Eboue@ac-reunion.fr](mailto:Claude.Eboue@ac-reunion.fr)  
Office de l'eau : [Gildas.Hoarau@ac-reunion.fr](mailto:Gildas.Hoarau@ac-reunion.fr)  
Musée de Stella : [Jean-Chris.Manin@ac-reunion.fr](mailto:Jean-Chris.Manin@ac-reunion.fr) (professeur de techno)  
Musée de Villèle : Florence BALOUNAÏK [florence.petan-ranguin@ac-reunion.fr](mailto:florence.petan-ranguin@ac-reunion.fr)  
Observatoire astronomique des Makes, Musée du sel : pas de prof relais.  
Parc National de La Réunion : François Vandeschrike ([francois.vandeschricke@ac-reunion.fr](mailto:francois.vandeschricke@ac-reunion.fr))  
Réserve marine : Damien Mairesse (PE) [Damien.Mairesse@ac-reunion.fr](mailto:Damien.Mairesse@ac-reunion.fr)  
Réserve Naturelle Nationale de l'Etang de Saint-Paul : Menard Dominique  
<[Dominique.Mellon@ac-reunion.fr](mailto:Dominique.Mellon@ac-reunion.fr)>  
TAAF : 2D : Martial Louis Azalbert (professeur hist géo) [Martial-Louis.Azalbert@ac-reunion.fr](mailto:Martial-Louis.Azalbert@ac-reunion.fr)

En espérant que cette lettre de rentrée soit une ressource pédagogique et qu'elle puisse permettre à chacun de poursuivre sa mission d'enseignant avec la volonté de promouvoir les sciences en innovant, en proposant des activités variées et motivantes pour nos élèves. Les défis à relever sont nombreux.  
Nous vous souhaitons une bonne année scolaire 2020-2021.

Emmanuel MENARD  
IA-IPR de Sciences de la Vie et de la Terre